M-1607

Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Anna Barseghian, Denis Ruysschaert, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux et Philippe de Rougemont: «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!»

(amendée par la commission des travaux et des constructions et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 14 septembre 2026)

MOTION

Considérant:

- que l'urgence climatique a été déclarée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en 2019, avec l'objectif de réduire de 60% les émissions de carbone en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050;
- que, pour les constructions neuves, plus de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre sont générées par le chantier et les matériaux de construction;
- qu'il y a lieu de concentrer les efforts de la «fabrique de la ville» sur l'intensification des usages, la transformation des bâtiments existants et le recyclage des espaces déjà urbanisés pour ainsi rebondir, devenir résilient face à l'épreuve de la densification et rendre nos villes plus durables, accueillantes et agréables à vivre sans les étendre davantage;
- qu'aujourd'hui l'enjeu est de chercher des modèles pour bâtir une ville à la fois durable et capable de s'adapter au changement climatique;
- que l'architecture résiliente[1] rejoint les engagements qui concernent la collectivité et l'intérêt public, la qualité de vie des gens et le respect de leurs milieux;
- que l'architecture durable[2] désirée se bâtit avec de nouveaux matériaux biosourcés, tels que le bois, le chanvre, le colza, le miscanthus, la balle de riz, la paille, les anas de lin, le liège, la rafle de maïs, le roseau, la laine de mouton, les matériaux géosourcés dont la terre crue ou la pierre sèche. Ces matériaux présentent généralement une faible empreinte environnementale lorsqu'ils sont locaux et peu transformés. Certains d'entre eux sont issus du réemploi ou de la revalorisation des déchets, de sous-produits et de coproduits, tels que la ouate de cellulose, les textiles recyclés, le bois de palette, le carton;
- qu'à ce jour il est particulièrement difficile pour les architectes de porter les valeurs écologiques dans l'exercice de leur métier, car le défi est d'assembler différents corps de métiers et divers points de vue pour créer un véritable projet de la transition écologique de nature pluridisciplinaire;
- que ce travail de réflexion écologique complexe en architecture n'est actuellement pas suffisamment valorisé financièrement de la part des maîtres d'ouvrage, en raison notamment du modèle économique standard actuel,

[1] L'architecture résiliente a pour but de résister et permettre d'être en fonction avant, pendant et après des chocs ou perturbations des catastrophes naturelles ou changement climatique.
[2] L'architecture durable a pour but de réduire l'empreinte écologique.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer un prix bisannuel de la Ville de Genève qui récompense des réalisations de projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement, de rénovations, réalisés par des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des ingénieur-e-s, des artisans et toutes celles et tous ceux qui contribuent le mieux à l'acte constructif, aux innovations aux démarches ou procédés favorables à la transition écologique, qui peuvent essaimer et faire modèle;

- créer un tel prix dans les meilleurs délais étant donné la nécessité urgente d'aller vers la transition écologique. Outre les services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, s'adjoindre les collaborations et partenariats qui seront jugés pertinents (Service Agenda 21 – Ville durable, services cantonaux, architecte cantonal, fondations, institutions privées, etc.);

- s'assurer que le jury soit pluridisciplinaire et renouvelé régulièrement, et qu'il analyse les projets sur la base des critères suivants: rapport harmonique et respectueux avec le monde du vivant déjà sur place, renouvellement de la biodiversité, transformation et recyclage du déjà-là, adaptabilité à des usages évolutifs, mixité des usage sociaux et générationnels, sobriété constructive et d'utilisation, recours aux énergies renouvelables, relation étroite au climat et à ses agents comme l'air, la lumière et l'eau et enfin résistance aux catastrophes à venir;

- mettre en avant via des publications, conférences et expositions, valoriser le travail sur le caractère réalisable des solutions proposées.